

Ville de Portneuf

Politique

Politique numéro	: C-2009-01	
Objet	: Politique en matière de civilité	
Date d’approbation	: 12 janvier 2009	Rés. no. 2198-01-09
Date de modifications	:	Rés. no.

1- But

La présente politique vise à souligner de façon tangible les événements heureux et malheureux qui peuvent survenir tant chez les membres du Conseil municipal que chez les employés municipaux.

2- Application

SITUATION	ACTION
Décès	
Employé (e) et membre du Conseil	Fleurs ou don de 50\$
Père, mère, conjoint (e) actuel (le), enfant des employés et membres du Conseil	Fleurs ou don de 50\$
Autres événements	
Absence prolongée de plus de quinze (15) jours pour maladie	Carte de souhait de prompt rétablissement
Mariage d’un (e) employé(e)	Carte de souhait et un montant de 50\$
Naissance ou adoption d’un enfant	Carte de souhait et un montant de 50\$
Départ à la retraite ou démission d’un employé de dix (10) ans et plus au service de la Ville. <u>Ceci exclut les démissions pour causes.</u>	Bon d’achat de 100\$

Ancienneté des employés à partir de la date d'embauche	
35 ans	Montant de 250\$ ou équivalent en cadeau
30 ans	Montant de 200\$ ou équivalent en cadeau
25 ans	Montant de 150\$ ou équivalent en cadeau
20 ans	Montant de 100\$ ou équivalent en cadeau
15 ans	Montant de 50\$ ou équivalent en cadeau

N.B. Dans les cas des personnes ayant 25 ans et plus d'ancienneté à Ville, le Conseil municipal pourra en plus, s'il le juge à propos, organiser une réception en l'honneur de l'employé(e) concerné (e).

Pour le départ d'un membre du Conseil municipal, il appartiendra à ce dernier de convenir de modalités particulières.

3- Responsables de son application

Le Maire et le directeur général seront responsables de son application.

4- Entrée en vigueur

La présente politique sera mise en application au moment de son approbation par le conseil municipal.